



HAL
open science

De l'efficacité à l'utilité de la vidéosurveillance

Anne-Cécile Douillet, Laurence Dumoulin, Séverine Germain

► **To cite this version:**

Anne-Cécile Douillet, Laurence Dumoulin, Séverine Germain. De l'efficacité à l'utilité de la vidéosurveillance. Les cahiers du développement social urbain, 2010, 52, pp.34-35. halshs-00578486

HAL Id: halshs-00578486

<https://shs.hal.science/halshs-00578486v1>

Submitted on 23 Mar 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

De l'efficacité à l'utilité de la vidéosurveillance

Anne-Cécile Douillet, Laurence Dumoulin, Séverine Germain

La vidéosurveillance a le vent en poupe, en Europe, en Amérique du Nord mais aussi en France, force est de le constater. Selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, le nombre de communes ayant recours à la vidéosurveillance est en constante progression¹ et, en 2008, le nombre de caméras de vidéosurveillance de voie publique était estimé à 22.000. Le gouvernement actuel a de plus fixé comme objectif le triplement du nombre de caméras d'ici la fin 2011. En outre, la vidéosurveillance constitue désormais le premier poste budgétaire du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD, créé en 2007). Plus de 80% des fonds sont spécifiquement dédiés à la vidéosurveillance, seul type d'action qui peut bénéficier d'un financement pluriannuel. Ce soutien national fort à l'équipement des villes marque une nouvelle étape dans le développement de la vidéosurveillance de voie publique en France, lié jusqu'ici à des politiques municipales.

C'est à ces politiques que nous nous sommes intéressées, dans les villes de Lyon, Grenoble et Saint-Étienne². Par un retour sur la genèse locale des dispositifs, par une analyse des mécanismes d'appropriation et de légitimation auxquels ils donnent lieu, nous apportons des éléments de compréhension de ce 'succès' de la vidéosurveillance. Dans notre recherche, nous soulignons d'une part que la décision d'équipement en vidéosurveillance est le produit de configurations locales, sans qu'il soit possible de dégager des déterminants simples (couleur politique de la municipalité, niveau de délinquance constatée...). Nous montrons d'autre part que si les dispositifs sont initialement déployés avec un objectif affiché de lutte contre la délinquance, une fois installés ils offrent des opportunités d'usages qui sont sources de nouveaux arguments pour justifier non plus de l'*efficacité* du dispositif mais plus largement de son *utilité*.

De la prévention à la répression : des résultats plus ou moins lisibles mais toujours limités

Les analyses nationales et internationales disponibles, tout en soulignant la difficulté à mesurer l'impact réel de la vidéosurveillance sur la délinquance, tendent à conclure que la capacité préventive de la vidéosurveillance est très faible, hormis dans les espaces clos. Dans les trois villes étudiées, il apparaît surtout que l'argument de la prévention est difficile à manipuler : soit les résultats sont peu lisibles (Saint Etienne), soit ils ne sont pas conformes aux attentes (Lyon).

La dimension répressive, très tôt intégrée dans les trois dispositifs de vidéosurveillance, apparaît plus facile à mettre en avant, même si l'impact reste limité. Un rapport de la Cour régionale des comptes de Rhône-Alpes (2010) souligne ainsi qu'à Lyon, où 8 millions d'euros ont été investis entre 1998 et 2008 - auxquels s'ajoutent les coûts de fonctionnement du centre de supervision urbaine (1 million d'euros annuels) -, la vidéosurveillance n'a permis de repérer

¹ Fin 2007, sont ainsi recensées 1.522 communes qui utilisent la vidéosurveillance (y compris pour la surveillance de bâtiments publics ou la régulation du trafic), un chiffre qui a quasiment doublé en deux ans. Sénat, *Vidéosurveillance : pour un nouvel encadrement juridique*, Rapport d'information de MM. Jean-Patrick Courtois et Charles Gautier, fait au nom de la Commission des lois, 10.12.2008.

² S. Roché et al. (2007), *Les usages techniques et politiques de la vidéosurveillance : une comparaison entre Lyon, Saint-Étienne et Grenoble*, Rapport final INHES / PACTE, 299 p.

qu'entre 1 et 2% du total des actes de délinquance commis dans la ville, taux qui correspond à celui calculé à Saint Etienne. A Grenoble, l'expérimentation menée en 2004 à petite échelle prend fin *de facto* avant même que l'évaluation prévue ne soit menée : le dispositif n'a pas permis de réduire les vols à la roulotte sur le secteur³.

Toutefois, l'argument répressif est plus aisément manipulable car les résultats peuvent être « (dé)montrés » : à Lyon comme à Saint-Étienne nous avons observé la construction d'un discours de légitimation de la vidéosurveillance qui s'appuie à la fois sur des statistiques de faits repérés et sur la circulation de récits relatifs à des faits emblématiques, systématiquement repris pour illustrer l'intérêt du dispositif, qu'il s'agisse d'ailleurs de petites histoires locales ou d'exemples tirés de l'actualité nationale ou internationale. Quoi qu'il en soit, c'est moins sur la démonstration de son efficacité – en termes de prévention ou même de répression – que sur l'appropriation de l'outil par une diversité d'acteurs que repose le développement de la vidéosurveillance.

La diversification des usages, un élément d'explication du « succès » de la vidéosurveillance

On ne peut comprendre le développement de la vidéosurveillance si l'on ne prend pas au sérieux la façon dont les acteurs de terrain s'approprient ou pas un dispositif qui, une fois installé, est disponible pour différents usages, dont certains restent à inventer. Dans le cas de la vidéosurveillance comme dans celui de bien des innovations, la consolidation du dispositif suppose que les organisations gestionnaires de l'équipement en tirent des ressources, et qu'un nombre toujours plus important d'utilisateurs fasse corps avec l'innovation. Notre recherche a mis en lumière plusieurs mécanismes agissant dans ce sens. Le premier résulte de la structuration, au sein des municipalités étudiées, de services spécifiquement en charge de la gestion de la vidéosurveillance. La spécialisation institutionnelle et la professionnalisation progressive de ces services font d'eux des vecteurs de l'extension du dispositif. Tel est le cas du centre de supervision urbaine à Lyon, érigé en expert de la vidéosurveillance. *A contrario* à Grenoble, aucun agent ou service *ad hoc* n'est affecté aux missions de vidéosurveillance et donc solidaire de l'innovation. Le deuxième mécanisme d'intéressement repose sur les gratifications symboliques que procure son utilisation. Il en est ainsi pour la police municipale de Saint-Étienne, qui peut participer à des missions de police judiciaire, qui lui échappent normalement et qui dont elle souligne le caractère motivant. Là encore, le cas de Grenoble apporte une confirmation en creux : la vidéosurveillance n'est pas appropriée parce qu'elle n'apporte pas de ressource supplémentaire et constitue à l'inverse une charge supplémentaire pour les agents de la police nationale. Le troisième mécanisme procède de l'intégration de la technologie à la culture de l'organisation : les utilisateurs découvrent des usages susceptibles d'améliorer leurs performances et de remplir les objectifs premiers de leur organisation. Au sein de la police nationale ou des polices municipales, la vidéo est utilisée pour des activités quotidiennes telles que la levée de doute, la sécurisation des agents en intervention ou l'aide à la décision, dans une optique de rationalisation des moyens. La police nationale apprécie ainsi d'avoir une vue d'ensemble d'un événement, qu'il s'agisse d'une manifestation ou d'une rixe, pour évaluer les moyens nécessaires et éventuellement orienter les agents sur le terrain. La vidéosurveillance devient en quelque sorte une « bonne à tout faire » au service de ses hôtes. Son intérêt est

³ Il s'agit d'un dispositif de quatre caméras « intelligentes » placées dans une rue afin de lutter contre le vol à la roulotte : par le biais d'un logiciel de traitement des images, les caméras doivent automatiquement transmettre les images au centre d'information et de commandement de l'hôtel de police lorsqu'elles détectent des comportements suspects afin de permettre des prises en flagrant délit.

d'ailleurs également mis en avant pour des usages autres que ceux liés à la seule lutte contre la délinquance : réaction aux petits désordres urbains, aide aux SDF... Les usages développés en situation, quelle que soit leur ampleur, donnent lieu à de nouveaux arguments de légitimation. Au-delà de son efficacité – limitée – dans la lutte contre la délinquance, la vidéosurveillance est légitimée par son utilité multiple.